

Si le Gouvernement de la Guyane est disposé à accepter les dispositions qui précèdent, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les textes français et anglais font foi, et la réponse de votre Excellence constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur trente jours après la date de la réponse de votre Excellence.

Veillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

O. W. DIER

Haut-Commissaire du Canada

Son Excellence R.A. Collins,
Secrétaire permanent,
Ministre des Affaires étrangères,
Georgetown, Guyane.

R.A. COLLINS
Secrétaire permanent
Ministre des Affaires étrangères
Georgetown, Guyane